

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Parce que l'Égalité professionnelle Femme Homme doit devenir une réalité en actes et non uniquement en paroles, la FSU a appelé le 8 mars les personnels à se mobiliser. Dans les Landes, l'organisation d'une projection débat du film DEBOUT LES FEMMES au cinéma des TOILES DU MOUN a mis en valeur les AESH, leur combat pour un statut et un salaire décent. La campagne d'affichage réalisée place St Roch a permis de communiquer sur les inégalités salariales et professionnelles; les femmes représentent 63% des personnels de la Fonction publique. Majoritaires parmi les bas salaires (70% d'entre elles sont sur les 10% des emplois les moins rémunérés), elles sont aussi cantonnées sur des métiers très stéréotypés (soin, service à la personne, éducation, agente technique de nettoyage, secteur du travail social...). À la retraite, elles continuent de subir de fortes injustices concernant leurs pensions qui, hors réversion, restent 40% inférieures à celle des agents. Ces inégalités salariales rapportées à une journée de travail pointent qu'elles travaillent gratuitement tous les jours à partir de 15h40. Dans le contexte d'inflation galopante, sans mesure générale et spécifique, les agentes comme les retraitées seront donc les plus pénalisées.

Dans l'ensemble du second degré, nous regrettons que les 4 équivalents temps plein supplémentaires de notre département n'aient pas tous été affectés à des créations de postes. De fait le solde positif de 2 postes est lié à la création de 2 Ulis dans le département mais il n'y a aucun poste d'enseignement «classique» supplémentaire. Sur ce plan, la situation continue donc à se dégrader. En effet, la rentrée 2018, préparée par le précédent gouvernement, était marquée par un solde positif de 18 postes. Entre cette rentrée 2018 et celle de 2022 l'augmentation des effectifs se portera à 456 élèves (soit l'équivalent d'un collège landais). Pourtant, sur le même temps, le département a perdu 20 postes.

Nous déplorons donc les suppressions de postes dans de nombreux établissements, accompagnées ou non de mesures de carte scolaire. Cette année encore, huit de nos collègues de l'enseignement général, technologique ou professionnel, vont perdre leur poste et risquent d'obtenir une affectation très loin de leurs espérances. Nous soulignons que la situation en mathématiques n'en finit pas de se dégrader. Les mauvaises affectations, liées à la disparition de plus de 10 postes de mathématiques en 3 ans, ont des conséquences désastreuses en conduisant nos collègues vers la précarité professionnelle : révisions d'affectation à renouveler chaque année, parfois au prix d'un temps partiel imposé, demandes de rupture conventionnelle quand on ne voit pas l'avenir s'éclaircir. C'est la conséquence de l'aveuglement du Ministère sur les problèmes créés en mathématiques par la réforme du lycée. Depuis le projet de réforme, le SNES-FSU n'a eu de cesse de dénoncer ce dont le Ministre semble ne s'apercevoir que depuis quelques semaines. Si des décisions visant à renforcer l'enseignement de cette discipline sont prises pour la rentrée prochaine, il sera trop tard pour que nos collègues perdant leur poste ou celles et ceux demandant des mutations en bénéficient. Peut-être faudra-t-il recréer dans les années à venir les postes qui ont été allègrement supprimés ? Quel gâchis !

Les compléments de service et les BMP évoqués en groupe de travail font apparaître que, de plus en plus, nos collègues sont affecté.e.s sur des établissements pour de petites quotités.

Du fait de l'augmentation des HSA voulue par le Ministre, les heures poste ont diminué. Il s'agit, là aussi, d'une dégradation des conditions de travail. La multiplication des déplacements, outre les coûts qu'elle engendre, entraîne une fatigue accrue. Enseigner dans un établissement pour quelques heures (parfois à une seule classe) rend l'implication des personnels, la communication avec les autres membres de l'équipe pédagogique, plus difficile. Au bout du compte, ce sont aussi les élèves qui en pâtissent.

C'est dans ce contexte que les enseignants et enseignantes de la clinique Jean Sarrailh se mobilisent. Certains personnels titulaires vont devoir effectuer ailleurs des compléments de service, d'autres vont venir enseigner pour des quotités réduites dans cet établissement. Dans ces deux situations la disponibilité pour le suivi des élèves particuliers qu'ils ont en charge diminue. D'autres difficultés, liées aux spécificités de leur structure, les ont conduits à déposer un préavis de grève pour le 24 mars. Nous tenons à rappeler que la clinique Jean Sarrailh est le seul établissement de ce genre en Nouvelle-Aquitaine. A ce titre, il nous semble justifier un effort particulier de l'institution afin que ces élèves en grande difficulté psychique puissent poursuivre au mieux leur scolarité.

En EPS, nous constatons que de plus en plus d'heures d'enseignement sont prévues avec des moyens provisoires : BMP, heures supplémentaires, et que des déficits équivalents à un service complet n'entraînent pas de création de poste ! Cette évolution nuit gravement aux conditions d'enseignement, d'apprentissage et au climat scolaire des établissements, alors que dans le même temps, de plus en plus de jeunes saturent actuellement la filière STAPS et de plus en plus de collègues en postes sont épuisés !

Nos inquiétudes se portent aussi sur la situation des stagiaires à la rentrée. 18H de service pour toutes celles et ceux qui seront titulaires d'un MASTER MEEF. Ces conditions d'entrée dans le métier seront très complexes : outre la difficulté d'assurer un service complet dès la première année, la nécessité de trouver des supports à 18h ne risque-t-elle pas de conduire à affecter les stagiaires là où il y a des besoins, davantage que là où il y a des équipes volontaires pour les accueillir et les accompagner ?

Nous souhaitons également indiquer dans cette déclaration liminaire que la FSU condamne avec fermeté les attaques militaires lancées jeudi 24 février par le président russe contre l'Ukraine : elles constituent une grave agression et une grave violation du droit international. La FSU appelle à la paix et affirme sa solidarité avec les Ukrainiennes et Ukrainiens et avec les Russes qui se mobilisent pour dénoncer l'offensive armée. La France doit prendre sa part dans l'accueil de tous les réfugiés, sans opérer de tri selon la nationalité. Cela implique de rompre avec les politiques indignes qui ont été menées en particulier ces cinq dernières années et renouer avec la tradition humaniste d'accueil de tous les réfugiés. La FSU exige qu'un effort particulier soit fait pour l'accueil et la scolarisation des jeunes réfugié-es. Cela passe notamment par le renforcement des UPE2A. Aujourd'hui, ces structures sont sous tension, faute de moyens, et ce sont les élèves qui en ont le plus besoin qui en subissent les conséquences.

Nous vous remercions pour votre attention.

Pour la délégation FSU : Emmanuelle Piccolo, Sonia Mollet, Marlène Bordessoules et Nicolas Fayemendy

